

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT TÉMISCAMINGUE

SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS  
TÉMISCAMINGUE

**PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RÉGIONALE À ANGLIERS**

Mémoire présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Angliers, le 28 mai 2003

Madame la présidente,

Monsieur le commissaire,

Nos premiers mots sont pour vous souhaiter la bienvenue au Témiscamingue, vous offrir notre collaboration et espérer que nous saurons tous ensemble conjuguer notre travail afin de prendre des décisions éclairées.

La Société de développement du Témiscamingue est l'organisme qui intègre les opérations du CLD du Témiscamingue et de la SADC du Témiscamingue. Le mémoire qui vous est présenté dans le cadre des présentes audiences est donc celui des trois organismes.

Nous présenterons le document en quatre parties: dans un premier temps la Société de développement; sa mission, ses valeurs et son plan d'action. En deuxième partie, les enjeux du développement hydroélectrique au Témiscamingue à partir d'un rappel historique, de la place qu'elle occupe actuellement, et des nouveaux enjeux qui conditionneront son développement. Ensuite, l'évaluation des impacts du projet de La Régionale et finalement, nous vous ferons part de notre position quant à l'acceptabilité environnementale et sociale du projet.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Présentation de la Société de développement du Témiscamingue .....</b>	<b>3</b>
1.1	La mission .....	3
1.2	Les valeurs .....	3
1.3	Les principes .....	3
1.4	Le plan d'action .....	4
1.5	L'offre de service .....	6
<b>2</b>	<b>Les enjeux du développement hydroélectrique au Témiscamingue .....</b>	<b>7</b>
2.1	Rappel historique .....	7
2.2	La place de l'hydroélectricité au Témiscamingue .....	8
2.3	Les conséquences socio-environnementales du harnachement des cours d'eau ..	9
2.4	Les conditions d'acceptabilité des projets .....	9
2.5	L'affirmation des droits des Premières Nations .....	10
<b>3</b>	<b>L'évaluation des impacts du projet.....</b>	<b>11</b>
3.1	Le contexte .....	11
3.2	Les impacts environnementaux .....	12
3.3	Les impacts économiques .....	13
<b>4</b>	<b>Les recommandations .....</b>	<b>17</b>

# 1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

## 1.1 La mission

La Société de développement du Témiscamingue interagit avec le milieu municipal, la collectivité, les entrepreneurs, les promoteurs et les organismes gouvernementaux afin de favoriser l'éclosion et la croissance d'entreprises et d'activités créant la richesse, l'emploi et la qualité de vie au Témiscamingue. Elle contribue à la prospérité du territoire, de sa population et des générations à venir, dans une perspective de développement durable.

## 1.2 Les valeurs

*L'entraide*, constitue l'essence même des relations interpersonnelles par lesquelles se développent l'appartenance, la mobilisation et l'unité.

*L'excellence*, une recherche constante pour satisfaire pleinement nos membres, nos clients et la collectivité.

La *responsabilisation*, pour assurer la conformité entre les actions et les engagements de chacun des membres.

La *transparence*, une relation franche et intègre permettant à la corporation d'accroître ses échanges et ses liens privilégiés.

Le *respect*, une écoute constante pour répondre aux besoins individuels et collectifs des membres, de la clientèle et de la collectivité, tout en tenant compte des différences.

## 1.3 Les principes

La Société de développement du Témiscamingue reconnaît que le développement au sens large englobe le développement économique, social et culturel.

- La Société reconnaît que le lieu privilégié du développement se situe au palier local et estime qu'il est nécessaire que les collectivités locales misent sur des interventions favorisant une cohésion d'ensemble sur le plan territorial.
- La Société planifie et harmonise son développement à partir de la concertation dans ses divers territoires et dans le réseautage des institutions et organismes.
- La Société maintient ses efforts pour le développement des collectivités rurales en misant sur l'occupation du territoire, l'audace, la créativité et les valeurs culturelles

- La Société reconnaît la nécessité d'accélérer le développement de relations harmonieuses et fructueuses avec les Premières Nations.
- La Société vise l'égalité entre les sexes.
- La Société fait appel à la pleine participation des femmes et des hommes pour maximiser leur apport au développement.
- La Société convient d'associer les jeunes et d'assurer la relève dans tous les secteurs du développement.
- La Société préconise le développement intégré et durable de l'ensemble des ressources du territoire.
- La Société vise l'amélioration de la qualité de vie des femmes et des hommes par la lutte contre la pauvreté et les inégalités, de même que par le perfectionnement des services à la communauté.

#### **1.4 Le plan d'action**

Le plan d'action 2000-2003 s'inscrit dans les perspectives tracées par :

- Le schéma d'aménagement de la MRC de Témiscamingue;
- Le plan d'action stratégique de développement (1999-2003) du CRDAT;
- Les mandats confiés au CLDT dans le cadre de l'entente qui le lie au ministère des Régions du Québec et de la MRCT;
- Les mandats contractuels confiés à la SADCT dans le cadre du Programme de développement des collectivités géré par Développement économique Canada;
- Les relations d'affaires établies avec différents partenaires gouvernementaux, les organismes du territoire et de la région ainsi que les entreprises avec qui la corporation interagit.

Le plan d'action 2000-2003 encadre donc les actions de la Société de développement du Témiscamingue (SDT), de la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscamingue (SADCT) et du Centre local de développement du Témiscamingue (CLDT).

Le plan d'action est l'outil de travail d'une équipe d'environ 50 bénévoles (administrateurs, administratrices et membres de comités) et d'une vingtaine d'employés (12 temps plein et ± 8 occasionnels et temps partiels). Il est conçu pour permettre une répartition des tâches en fonction des mandats confiés à la Société de développement du Témiscamingue, au Centre local de développement du Témiscamingue et à la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscamingue par les différents partenaires et permettre aux dirigeants et employés des corporations de s'entendre sur les objectifs à atteindre et de vérifier leur cheminement.

ORGANISATION DU SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI AU TÉMISCAMINGUE : Créer sur le territoire une dynamique qui accélère le développement de l'emploi et de l'économie en bonifiant les interventions de la Société de développement du Témiscamingue (CLDT – SADCT) pour faire converger les actions des différents acteurs.

COLLECTIVITÉS LOCALES : Renforcer la capacité des collectivités locales d'initier et de soutenir des projets créateurs d'activités sociales et économiques qui génèrent des emplois à court et moyen terme.

DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE : Accroître la quantité et la qualité des services communautaires offerts sur l'ensemble du territoire.

ÉCONOMIE SOCIALE : Accroître le rôle de l'économie sociale dans le développement de l'économie et de l'emploi dans les collectivités du Témiscamingue.

CULTURE : Supporter les projets et initiatives culturels qui ont un impact sur la création d'emplois et l'amélioration de la qualité de vie.

COMMUNICATIONS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS : Améliorer les services de communications et de télécommunications pour accroître l'accès et la diffusion d'information en plus grande quantité et de meilleure qualité.

ENTREPRENEURSHIP : Accroître la capacité entrepreneuriale du territoire de manière à consolider et diversifier la base économique en soutenant la création et le développement de PME et de l'emploi autonome.

RESSOURCES FORESTIÈRES : Créer davantage d'emplois par m<sup>3</sup> de bois récolté en forêt publique, privée et intramunicipale.

RESSOURCES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRE : Accroître le nombre d'entreprises et d'emplois en agriculture et en agroalimentaire en renforçant et diversifiant la production et en accélérant la transformation locale.

TOURISME : Développer une industrie touristique qui s'appuie sur une offre de produits de haute qualité et une promotion bien structurée.

RESSOURCES FAUNIQUES : Encourager la conservation et la mise en valeur du patrimoine faunique et des écosystèmes particulièrement pour accroître la pratique des activités touristiques de plein air et l'éco-tourisme.

RESSOURCES HYDRIQUES : Valoriser les projets d'utilisation de la ressource hydrique.

FINANCEMENT : Rendre accessible un financement pour faciliter le démarrage, l'expansion et la consolidation d'entreprises et d'initiatives structurantes pour l'économie et l'emploi sur le territoire et assurer un suivi et un soutien aux entreprises financées.

## 1.5 L'offre de service

La Société de développement du Témiscamingue (SDT), la Société d'aide au développement des collectivités du Témiscamingue (SADCT) et le Centre local de développement du Témiscamingue (CLDT) ne sont pas des organismes publics, ce sont des corporations autonomes sans but lucratif qui livrent quand même des services publics.

Les corporations reçoivent des mandats de différents ministères et organismes liés aux gouvernements du Canada et du Québec. Les mandats en provenance du gouvernement du Canada arrivent à la SADCT et ceux du gouvernement du Québec arrivent au CLD. Ces mandats sont définis dans des ententes contractuelles, modifiables à chaque renouvellement, selon les changements dans les orientations des gouvernements centraux. En plus d'assurer les arrimages entre le CLDT et la SADCT, la Société de développement assure les autres mandats qui ne lui sont pas dévolues, mais qui sont considérés importants pour l'atteinte des objectifs de développement de la collectivité témiscamiennne

L'offre de services s'appuie sur la conjugaison de l'expertise des administrateurs/administratrices et du personnel ainsi que sur la capacité de l'organisation d'arrimer et de moduler les principaux programmes pour qu'ils soient plus accessibles et qu'ils répondent encore mieux aux besoins particuliers des clients du territoire.

À ces programmes et aux budgets qui s'y rattachent viennent s'ajouter dans le CLD, les contributions et les attentes de la MRCT. Quatre-vingt-dix entreprises et organismes contribuent aussi au financement de la SDT, ce qui est unique en région. Les arrimages permettent d'assurer à la clientèle du territoire un ensemble de services de base en support au développement industriel et commercial, au développement touristique, au financement, au développement des collectivités rurales et à l'accroissement de l'accessibilité aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Bien que la SDT n'ait pas conclue d'ententes formelles de collaboration avec les premières nations, le personnel de la corporation travaille de façon quotidienne et continue pour supporter les différents projets sociaux et économiques des quatre communautés algonquines.

## 2 LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT HYDROÉLECTRIQUE AU TÉMISCAMINGUE

### 2.1 Rappel historique

Le harnachement des cours d'eau du bassin de l'Outaouais supérieur a débuté à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Les premiers barrages servaient à la régulation des affluents de l'Outaouais pour faciliter le flottage du bois dans le sud du Témiscamingue. À partir du début du XX<sup>e</sup> siècle, des travaux majeurs furent réalisés sur l'ensemble du parcours de la rivière Outaouais et des barrages ont été construits à Témiscaming, Angliers et sur le lac Kipawa, un important affluent. Ces ouvrages de régulation des eaux du bassin hydrographique, étaient similaire dans leurs fonctions et impacts aux travaux qui furent effectués à la même époque sur tous les affluents du système St-Laurent-Grands Lacs au Québec et en Ontario.

Spécifiquement, au Témiscamingue, l'industrie forestière bénéficiait des routes nécessaires à l'acheminement des approvisionnements en bois surtout pour les usines de pâte et papier. Les gouvernements de l'époque visaient aussi, mais avec une préoccupation plus secondaire, à mieux contrôler les débits pour éviter des inondations à l'aval de l'immense bassin. Toutefois le rehaussement et la gestion des niveaux d'eau n'étaient pas, à l'époque, des sujets de préoccupations importants.

À partir des années 20, la colonisation du Témiscamingue, mais principalement l'industrie minière naissante de l'Abitibi a amené l'entreprise privée et plus tard Hydro-Québec à construire, des centrales hydroélectrique sur les cours d'eau déjà partiellement harnachés. Ainsi entre 1920 et 1965 des centrales importantes furent successivement construites sur la section Rivière des Quinze de l'Outaouais et plus en amont vers l'Abitibi.

Ces cinq centrales sont :

Rapide VII	48	MW	21 m
Rapide II	48	MW	20 m
Rivière des Quinze	90	MW	27 m
Rapide des Îles	148	MW	26 m
Première Chute	128	MW	22 m
Cadillac <sup>1</sup>	153	MW	

Deux autres centrales ont été construites durant la même période, l'une à Winneway sur un affluent du lac Simard pour répondre aux besoins d'un projet

---

<sup>1</sup> Centrale à gaz

minier à Belleterre et une autre sur un exutoire (le ruisseau Gordon) du lac Kipawa à Témiscaming pour une usine de pâte et papier.

Depuis la fin des années '60, aucun autre projet n'a été ajouté à des fins de régulation des eaux ou de production hydroélectrique.

## **2.2 La place de l'hydroélectricité au Témiscamingue**

La production hydroélectrique prend une place importante dans l'économie du Témiscamingue.

Les centrales d'Hydro-Québec demandent pour leur opération 95 emplois permanents réguliers, 12 emplois permanents saisonniers ainsi que 15 à 20 personnes/année temporaires. D'une part, le centre de production de Hydro-Québec pour les cinq centrales de l'Outaouais supérieur est localisé à Notre-Dame-du-Nord.

En plus des retombées de l'entretien régulier des ouvrages, des travaux majeurs sont périodiquement effectués par exemples :

1986-87	Rapide des Quinze	35M
1993-97	Rapide des Îles	39M
2002-05	Rivière des Quinze	80M
2002-07	Rapide II	65M
2002-07	Rapide VII	65M
2007	Première Chute	à déterminer

Depuis les années '90, l'accroissement des besoins énergétique du Québec, de l'Ontario et de l'ensemble du continent, les nouvelles orientations des gouvernements, d'Hydro-Québec et des promoteurs privés à remis en perspective la production hydroélectrique. Des analyses plus précises du potentiel du territoire ont ainsi amené le projet de La Régionale à Angliers et le projet d'Hydro-Québec à Tabaret (132 MW – 200 M \$) sur le lac Kipawa ainsi qu'un projet de petite centrale (Innergex Bioamerica) sur le ruisseau Gordon, un exutoire du lac Kipawa. Toutefois dans ce dernier cas, le gouvernement du Québec a classé le réservoir Kipawa dans les sites de plus de 50 MW et le projet de petite centrale est devenu caduque.

L'hydroélectricité redevient donc un sujet de préoccupation majeur au Témiscamingue surtout que contrairement aux années passées, la population locale a un mot à dire sur l'acceptabilité sociale et environnementale des projets et que le tissu économique du territoire est plus étoffé et mieux structuré pour maximiser les retombées. Celles-ci peuvent s'exprimer dans la consolidation et l'expansion des entreprises susceptibles de produire des biens et services lors de la construction et dans les travaux d'entretien ainsi que dans la consolidation du réseau d'emplois liés aux opérations.

## **2.3 Les conséquences socio-environnementales du harnachement des cours d'eau**

Les infrastructures de régulation des eaux et de production hydroélectrique ont eu des impacts importants sur le Témiscamingue.

Au niveau environnemental, la construction des barrages a transformé les lacs Témiscamingue, des Quinze, Simard et Kipawa en réservoir et les rapides de la Rivière des Quinze sont devenus trois réservoirs. Sur chacun des réservoirs la gestion des niveaux d'eau est donc devenue une préoccupation importante des populations locales principalement concernant l'érosion des rives quand les eaux sont hautes et pour la navigation de plaisance durant les périodes de basses eaux. Nous constatons que la population est de plus en plus sensible à cette situation et exprime le souhait que les niveaux d'eau soient gérés encore plus finement en prenant davantage en considération des effets environnementaux, entre autres la reproduction des poissons.

Si les impacts environnementaux du rehaussement des niveaux d'eau tendent à s'atténuer après 75 ans, parce que la nature recrée ses équilibres; les impacts sur les populations locales ont quant à elles eu des effets beaucoup plus importants à long terme. Toutes les communautés algonquines, même si c'est à des degrés différents, ont subi des préjudices tel l'inondation des sites d'occupation traditionnelle, la relocalisation de certaines communautés et des modifications importantes aux lieux où se pratiquent la chasse, la pêche et la trappe.

En conclusion, si nous constatons que le harnachement des rivières a eu des impacts importants, nous constatons aussi, comme nous le verrons plus loin, que le projet d'Angliers n'additionne pas d'impacts négatifs à ceux créés il y a 75 ans.

## **2.4 Les conditions d'acceptabilité des projets**

Aujourd'hui, l'acceptabilité d'un projet hydroélectrique repose sur des considérations beaucoup plus larges qu'auparavant. Si la rentabilité économique d'un projet demeure toujours la condition préalable pour tout promoteur qu'il soit privé ou public, l'évaluation des impacts sociaux et environnementaux déterminera ultimement la faisabilité ou la non-faisabilité de tous les projets. Cette façon de faire est complètement partagée par la Société de développement du Témiscamingue et s'inscrit dans la mission, les valeurs et le plan d'action de l'organisme. Notre défi, est donc celui de s'assurer que l'ensemble des variables environnementales sociales et économiques soient prises en considération, et qu'un choix éclairé soit fait par le milieu et les promoteurs.

Ce défi est d'autant plus grand que chacune des préoccupations des citoyens et citoyennes, des collectivités, des communautés algonquines et entreprises prend

donc une envergure variable selon le contexte politique, économique, social et environnemental dans lequel se situe chaque projet au moment où il survient.

Il faut toujours voir l'ensemble de la forêt et éviter que le premier arbre ne la cache.

## **2.5 L'affirmation des droits des Premières Nations**

Des communautés autochtones vivent dans le bassin de l'Outaouais supérieur depuis des millénaires. L'arrivée au Témiscamingue d'une population d'origine européenne et le développement de l'agriculture et de la foresterie a eu et a encore un impact majeur sur la vie sociale, culturelle et économique des communautés algonquines. Actuellement, les Premières Nations, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec ne sont pas encore engagés dans des négociations qui permettraient de mieux définir les droits et devoirs, des citoyens, citoyennes, communautés, collectivités et nations concernés.

Au Témiscamingue, comme ailleurs, nous vivons donc quotidiennement les séquelles d'un système politique qui ne sait pas encore, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, gérer les chocs de la rencontre des populations de deux continents qui se côtoient depuis plus de 400 ans.

Présentement, tous les projets liés à l'exploitation des ressources naturelles et particulièrement ceux liés à l'hydroélectricité, viennent remettre en perspective qu'il n'y a jamais eu de traités ou de conventions entre les Premières Nations algonquines et les gouvernements de la province et du pays.

Nous comprenons donc de cette situation, que toutes les parties, directement ou indirectement concernées par cette réalité complexe, sont obligées de prendre des positions sur des projets spécifiques en ne sachant pas si ces positions auront des conséquences positives ou négatives sur des enjeux beaucoup plus larges et englobant.

La Société de développement du Témiscamingue se veut donc prudente dans ses constats et modérée dans ses actions afin de ne pas interférer dans des dynamiques qui ne relèvent pas de ses mandats et simplement de ses devoirs de bon citoyen corporatif.

Nous faisons tout ce qui doit être fait pour avoir la connaissance de ces larges enjeux socio-politique importants, mais nous nous concentrons davantage sur les enjeux environnementaux, sociaux et économique plus immédiats et toujours dans une perspective stratégique de développement durable.

À notre humble avis, cette large question relève des autorités politiques supérieures et non du mandat d'une instance de consultation du ministère de l'environnement du Québec.

## 3 L'ÉVALUATION DES IMPACTS DU PROJET

### 3.1 Le contexte

Le contexte actuel est toujours marqué par un accroissement de la demande d'électricité et les mesures d'économie de l'énergie électrique qui ne semblent pas encore avoir d'impact significatif sur l'évolution de cette demande. Le marché connaît une intégration continentale qui a comme conséquence que l'électricité produite au Québec est consommée directement et indirectement au Canada et aux États-Unis en fonction des besoins saisonniers, du prix des différentes sources d'énergies fossiles, du poids des lobbys industriels et environnementaux etc.

Dans ces nouvelles perspectives, chaque kilowatt produit par une source d'énergie renouvelable qui minimise les impacts socio-environnementaux devient un kilowatt de moins produit à partir de matières fossiles, non renouvelables et polluantes. Cette réalité mérite d'autant plus d'être prise en considération dans une région qui subit les précipitations acides par les vents dominants en provenance de l'Ontario, du sud des Grands Lacs et du Midwest américain.

D'autre part, à une échelle plus locale, l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas complètement autosuffisante en électricité et doit à certaines période de l'année importer de l'énergie du nord. Les plus hautes pointes hivernales exigent 900 MW, alors que la capacité totale de production de la région est de 615 MW.

Spécifiquement, dans le cas du projet de La Régionale à Angliers, un site potentiel avait été identifié et le gouvernement du Québec l'a rendu disponible pour un projet privé. Le projet s'est donc enclenché dans le milieu des années 1990, mais dans un contexte où les projets de petites centrales étaient soumis à un moratoire. La notoriété et l'expertise du promoteur était pour nous le centre de nos préoccupations. Vérification faite, il apparaissait intéressant d'avancer dans les études de faisabilité d'un projet de mise en valeur d'un site qui visiblement n'entraînerait que des impacts environnementaux mineurs et que les mesures d'atténuations envisagées pouvaient peut-être même améliorer la situation héritée des ouvrages des années '20. Les morceaux étaient dès lors placés pour que le projet suive les étapes qui mèneraient à une possible réalisation.

### 3.2 Les impacts environnementaux

La Société de développement du Témiscamingue n'est pas spécialiste quant à l'analyse des impacts environnementaux des projets. Toutefois, nous sommes régulièrement confrontés à ces problématiques dans les différents projets dans tous les secteurs d'activités économiques et nous connaissons le cheminement que doivent suivre les projets pour s'assurer que les considérations environnementales soient traitées adéquatement.

À partir des préoccupations identifiées par la municipalité, les intervenants touristiques, les personnes, organismes, entreprises locales qui connaissent bien le secteur touché, les pêcheurs et les opinions des citoyens et citoyennes préoccupés par le projet; la Société de développement du Témiscamingue a cheminé avec le promoteur dans les différentes actions de consultations formelles et informelles en amont et en aval des études d'impact.

Ces préoccupations sont diversifiées telles :

- Les niveaux d'eau sur le lac des Quinze;
- La localisation de la centrale;
- Les nuisances lors des travaux de construction;
- L'impact de la nouvelle centrale sur la flore riveraine et la vie aquatique, principalement les poissons;
- Les conséquences sur les communautés algonquines;
- Les conséquences sur la prise d'eau potable à Angliers;
- Les conséquences sur la qualité de l'eau du petit réservoir des Quinze qui reçoit les eaux usées de la municipalité;
- Les débits résiduels écologiques au barrage des Quinze et l'impact visuel;
- Les conséquences sur la pisciculture localisée en aval autant durant la période de construction que durant l'opération;
- L'impact sur la sécurité publique en période de crues exceptionnelles.

Toutes ces préoccupations ont reçu des réponses appropriées et nous constatons que les mesures d'atténuations projetées amélioreront de façon générale la gestion environnementale du secteur du complexe barrage des Quinze et Centrale La Régionale.

Le projet permettra à la municipalité d'améliorer des infrastructures de prise d'eau potable et de disposition des eaux usées. Un suivi environnemental inexistant aujourd'hui permettra de mieux connaître l'évolution des frayères mises en place et l'implantation d'une nouvelle.

La construction d'un évacuateur auxiliaire accroîtra la vitesse de réaction en cas de crue importante et améliorera la sécurité du barrage existant. Il faut se rappeler, que lorsque nous ajoutons les études environnementales faites par La Régionale à celles réalisées dernièrement par Hydro-Québec, le Témiscamingue bénéficie maintenant d'informations environnementales sur le petit réservoir des Quinze que nous n'avons jamais eu et qui pourront maintenant nous aider à mieux gérer ce secteur.

### 3.3 Les impacts économiques

Les impacts économiques du projet se situent à plusieurs niveaux :

- La construction
- L'opération
- L'ajout au produit touristique
- Les redevances à la municipalité

#### LA CONSTRUCTION

Le coût prévu de projet est de 55M\$ et créera durant la période de construction une centaine d'emplois directs et 150 emplois indirects. Le défi de la région est donc de maximiser les retombées économiques et d'emplois.

Il importe maintenant d'identifier adéquatement et rapidement les biens et services actuellement disponibles au Témiscamingue, de vérifier ceux qui pourraient l'être et d'établir un climat d'affaires facilitant avec les promoteurs, ses donneurs d'ordre et les fournisseurs externes. Pour ce faire, le Témiscamingue s'est déjà donné les moyens.

Depuis 2001, sous l'impulsion de la MRCT et de la SDT, le Témiscamingue s'est doté d'un lieu de concertation qui a pour objectif d'organiser la maximisation des retombées économiques des projets majeurs sur le territoire.

Comaxtem, au rythme des projets, mobilise des ressources humaines bénévoles et salariées et finance ses opérations par des partenariats avec la MRCT, la SDT et différents programmes en provenance du gouvernement du Québec et du Canada.

Depuis près de trois ans plusieurs projets ont reçu un support à l'étape construction: la modernisation de l'usine Commonwealth à Belleterre, la réfection de la route 101 à Guigues, et principalement le projet de la réfection de la centrale Rivière-des-Quinze par Hydro-Québec.

Les expériences acquises durant ce dernier projet serviront de base pour articuler les actions de maximisation. Le promoteur a déjà clairement manifesté son intention de maximiser les achats de biens et services locaux à prix compétitifs. Nous sommes donc rendus à l'étape de compléter avec le promoteur les ententes relatives à la maximisation des retombées. Ces ententes prévoiraient par exemple:

- Un mécanisme de rencontre régulière avec le promoteur et ses donneurs d'ordre.
- Assurer une fréquence de présence, sur le lieu des travaux, d'un agent de chantier selon un calendrier adapté.

- Évaluer l'opportunité de faire des visites terrain obligatoires pour les entrepreneurs potentiels pour mettre en contact les entrepreneurs de l'extérieur et sous-traitants locaux.
- Effectuer les achats de chantier par référence à Comaxtem
- Affichage des appels d'offres dans les médias locaux
- Diffusion des résultats des retombées économiques locales et régionales,
- Rendre disponible les matériaux résiduels aux organismes récréotouristiques
- Faciliter l'accès à l'information rendu disponible aux entrepreneurs par le milieu pour maximiser les retombées.

Un autre aspect des retombées, celui de la maximisation de l'embauche de résidents du Témiscamingue dans les métiers de la construction, est travaillé par Comaxtem en collaboration avec la MRCT.

L'exemple de partenariat avec Hydro-Québec mérite d'être souligné puisque la réfection des différents ouvrages de l'aménagement hydroélectrique des Rapides-des-Quinze est un des plus importants chantiers de la région des dernières années. Lorsque l'autorisation fût donnée par le conseil d'administration d'Hydro-Québec au début de l'année 2001 d'amorcer les travaux, celui-ci reconnaissait aussi l'importance de favoriser les retombées économiques régionales.

Des crédits de 81 millions de dollars, dont 40M \$ qui seront exclusivement liés à l'exécution des travaux ont donc été engagés.

Depuis le début des travaux en août 2001, les entrepreneurs et travailleurs de la région ont obtenu des contrats et sous-contrats d'une valeur de 6,94 millions de dollars. En 2002, ceux-ci auront récolté presque 5 360 000 \$, ce qui représente 35,26% des dépenses encourues. Les frais totaux en 2002, pour le projet Rapides-des-Quinze ont atteint 15 200 000 \$.

Retombées économiques régionales en 2001-2002

Investissement total de 18,9 millions	
Achat de biens, services et main-d'œuvre en Abitibi-Témiscamingue	6,9 millions
Achat de biens, services et main-d'œuvre au Témiscamingue	2 millions

Les travailleurs de la construction de l'Abitibi-Témiscamingue sont de plus en plus présents au chantier des Rapides-des-Quinze. Ils y ont réalisé quelques 73 512 heures en 2002. Cette valeur représente donc 53,66 % des 136 993 heures effectuées au chantier en 2002, alors qu'en 2001, 51 % des heures accomplies l'ont été par des résidentes et résidents de l'Abitibi-Témiscamingue. La valeur monétaire de ces heures travaillées en 2001-2002 par la main-d'œuvre

régionale pour le compte d'entrepreneurs généraux représente environ 1 864 000 \$ (selon un taux horaire uniformisé à 20 \$ / heure).

Suite à une entente signée en avril 2001 les intervenants socio-économiques et Hydro-Québec, Direction régionale La Grande Rivière ont convenu que Rapides-des-Quinze serait le théâtre de la mise en œuvre de plusieurs moyens pour favoriser les retombées économiques régionales. Le Comité de maximisation des retombées des projets majeurs au Témiscamingue (Comaxtem) allait devenir l'instance représentative de la région dans le cadre de ce chantier. Autour de cette association plusieurs mesures ont connu leur mise en application lors du chantier de Rapide-des-Quinze. En voici quelques-unes :

- Le morcellement de certains lots de travail en autant d'appels d'offres distincts qui aura permis à certains entrepreneurs généraux de la région de considérer leur participation à certains contrats.
- Les rencontres de prise de contact entre les sous-traitants potentiels de la région et les entrepreneurs généraux lesquelles auront permis sans doute d'installer de nouvelles collaborations favorables au milieu.
- La mise en place d'une clause qui incite les entrepreneurs généraux à considérer les sous-traitants régionaux.
- La mise en place d'un agent de chantier de Comaxtem lequel est chargé de référer les fournisseurs de la région aux entrepreneurs de l'extérieur.

#### L'OPÉRATION

Les emplois permanents créés pour assurer l'opération de la centrale sont au nombre de quatre. Bien que peu nombreux, ces emplois s'ajoutent aux emplois de Travaux Public Canada à Angliers et sont importants quand on les place dans le contexte d'une municipalité de 300 habitants.

À l'échelle témiscamienne ils viennent s'ajouter aux 130 emplois à Hydro-Québec pour l'exploitation de ses centrales de l'Outaouais supérieur ainsi qu'aux trois emplois de la centrale privée de Winneway.

#### L'AJOUT AUX PRODUITS TOURISTIQUES

La municipalité d'Angliers s'est toujours démarquée par la cohérence et la continuité de ses actions dans l'organisation de son produit touristique.

Des investissements majeurs ont été faits pour réaliser le centre d'interprétation sur le flottage du bois au site du T.E. Draper et la reconstitution d'un camp de bûcheron. En aval du barrage, un parc public se bonifie d'année en année, au rythme des partenariats avec Hydro-Québec et les différentes instances gouvernementales.

Angliers est aussi reliée depuis un an à la Route verte, par la mise en valeur de l'emprise ferroviaire désaffectée qui permet un circuit cyclable de 45 km en direction de Laverlochère, Lorrainville, Duhamel Ouest et Ville-Marie. Ce parcours sert aussi à la motoneige durant l'hiver et à un sentier parallèle est en voie de réalisation pour les véhicules tout terrain (VTT).

« Les promoteurs d'Angliers » ont aussi la responsabilité des partenariats avec Hydro-Québec pour l'organisation des visites à la centrale Première Chute. De plus, le projet de mise en valeur de la Rivière des Quinze qui regroupe les municipalités riveraines d'Angliers, Guérin, St-Eugène de Guigues, et Notre-Dame-du-Nord est à l'étape de réalisation de son plan directeur. Il est déjà prévu que les sentiers : cyclable, motoneige et VTT, qui passeront à proximité de la centrale de La Régionale se continueront vers l'aval par la route d'Hydro-Québec vers Notre-Dame-du-Nord et qu'un ensemble de sites naturels et d'écosystèmes particuliers seront mis en valeur.

La nouvelle centrale est déjà perçue comme un atout de plus autant pour les visites touristiques qui y sont déjà prévues ainsi que par les aménagements supplémentaires qu'elle faciliterait dans la zone immédiate en aval du nouvel ouvrage et de la zone du parc.

#### LES REDEVANCES À LA MUNICIPALITÉ.

Les redevances d'environ 150 000 \$ seront versées à la municipalité d'Angliers. Dans le contexte d'une petite collectivité rurale de 332 habitants qui dispose d'un revenu de taxation d'environ 165 000 \$ pour des dépenses approximatives de 300 000 \$; cette redevance revêt une importance majeure. Il faut se rappeler que chacune des collectivités du Témiscamingue aura dans les prochaines années, des défis énormes à relever et les dépenses seront proportionnelles à l'envergure des défis. On parle de la réfection des infrastructures de distribution et de traitement des eaux, la sécurité incendie et civile. La contribution au maintien des services publics et privés de proximité tel l'école, le bureau de poste, les commerces d'alimentation, l'essence, la restauration, la caisse populaire, etc.

Même si une municipalité ne paie pas directement pour le maintien de certains de ces services, les municipalités qui disposeront de plus de ressources humaines et financières seront beaucoup mieux positionnées pour faciliter la rétention des services.

Rappelons-nous en conclusion, que les équilibres sont fragiles dans les petites collectivités et que les projets, surtout quand les promoteurs sont sensibles à leur milieu d'adoption, ont toujours un impact significatif positif sur le devenir de la collectivité.

## 4 LES RECOMMANDATIONS

La Société de développement du Témiscamingue appuie ses recommandations sur plusieurs facteurs dont :

- La crédibilité du promoteur;
- La capacité de la collectivité et de la municipalité d'Angliers de prendre en charge son développement;
- Notre perception que le projet n'aura pas d'impact sur les activités des communautés algonquines;
- La rigueur du cadre réglementaire qui trace le cheminement des projets;
- L'étendue des consultations privées et publiques;
- La qualité des études d'impact environnemental;
- La concertation des différentes instances du territoire de la MRC de Témiscamingue et de la région.

La Société de développement du Témiscamingue appuie le projet de La Régionale de construire une centrale hydroélectrique à Angliers dans les cadres prévus par le promoteur.

Notre analyse nous amène à conclure que le projet aura des impacts environnementaux et économiques positifs pour améliorer la prospérité et la qualité de vie de la population d'Angliers et du Témiscamingue dans son ensemble.